

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1889

6 août 2013

SOMMAIRE

ABS Finance Fund	90633	Laurad Groupe S.à r.l.	90669
All Car Services S.A.	90632	Leaderman SA	90657
Anirek Holding S.A., SPF	90626	Leta Holding S.A.	90657
Aquila S.A.- SPF	90672	Levanna Sicav	90656
Assenagon Trend	90637	LGIG 2MKII LP	90660
Campus Contern Alouette S.A.	90669	Logibelux	90662
Cascade	90671	LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l.	90658
CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	90671	LSP Holding	90657
CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	90672	Lubesa SA	90631
Cinemat lux S.A.	90630	Lumax International Holdings S.A.	90626
Compagnie GRIMIUM S.A.	90636	Lupus Alpha Investment S.A.	90670
Cornelia Investment S.A.	90638	Luxconnect S.A.	90656
Cornelia Investment S.A.	90638	Luxemburgische Metall- und Rohstoffhan- del S.à r.l.	90671
Cornelia Investment S.A.	90639	Luxglobal Trust Services S.A.	90659
Crea-Invest Sàrl	90639	Lux Investcom SA	90629
Crea-Invest Sàrl	90639	LVS II Lux VII S.à r.l.	90662
CVC Investments Vista II S.C.A.	90639	Madev Holding Corporation S.A., SPF ...	90626
CVI City Heights Freehold S.à r.l.	90656	Markodif S.A.	90657
Danaher European Finance S.A.	90656	Marshall S.A. - S.P.F.	90627
Digital Assets Group S.A.	90630	McKesson China Holdings S.à r.l.	90669
ICG-Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments III S.à r.l.	90637	McKesson International Holdings II S.à r.l.	90657
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF	90629	Melkmina S.A.	90632
Immobilière des Sables S.A.	90633	Meridium Financial S.A.	90631
Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.	90669	Nord-Finance	90628
Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	90627	Piramid Investment Solutions S.A. SPF ..	90632
Interteil Investissements S.A.	90631	Road and Fast Holding S.A.	90631
Investment Solutions	90630	RO Investments S.A.	90627
Kravatski Invest S.A.	90633	SF (Lux) Sicav 3	90628
		Tuscani S.A.	90632
		Zancudo S.A.	90627

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 7A, rue Thomas Edison à Luxembourg-Strassen, le 6 septembre 2013 à 10,00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2012,
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2012,
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012,
4. Affectation du résultat 2012,
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013110770/592/18.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders and Owners of Founder parts are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 27, 2013 at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2013 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the remuneration of the Statutory Auditor.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders and owners of founder parts are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013112621/755/18.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders and Owners of Founder parts are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 27, 2013 at 4.00 p.m. at the head office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2013 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the remuneration of the Statutory Auditor.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders and Owners of Founder parts are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013112872/755/18.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013112366/788/15.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders and Owners of Founder parts are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 27, 2013 at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2013 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the remuneration of the Statutory Auditor.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders and Owners of Founder parts are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013112653/755/19.

RO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 154.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 21 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112367/1267/15.

Marshall S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.397.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra en date du 22 août 2013 à 16 heures par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) intervenant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'Administrateurs, à savoir les Administrateurs de catégorie A et les Administrateurs de catégorie B et requalification des Administrateurs actuellement en fonction de la manière suivante:
 - Monsieur Alexandre CAYPHAS est requalifié Administrateur de catégorie A.
 - Monsieur Jean-Philippe ROCH est requalifié Administrateur de catégorie B.
 - Monsieur Andréas TARTORAS est requalifié Administrateur de catégorie B.
2. Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des Statuts afin qu'il reflète la création de catégories d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration et se compose désormais comme suit:
Article cinq (5), premier alinéa:
«La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'Administrateurs de catégorie A et d'Administrateurs de catégorie B. Le Conseil d'Administration sera composé de trois administrateurs au moins qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul Administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire».
3. Modification du troisième alinéa et du sixième alinéa de l'article six (6) des Statuts afin qu'ils reflètent également la création de catégories d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration et se composent désormais comme suit:
Article six (6), troisième alinéa:
«Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des Administrateurs de catégorie A et la majorité des Administrateurs de catégorie B est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues».
Article six (6), sixième alinéa:
«Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature de toute autre personne à laquelle un pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique».

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013110772/41.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 37.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 21 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112368/1267/15.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Die Aktionäre der SF (LUX) SICAV 3 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den 23. August 2013 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2013
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Sitzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013112879/755/33.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 09:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 12 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112451/1267/15.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders and Owners of Founder parts are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 27, 2013 at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- Management report and Audit report of the last financial year,
- Approval of the annual accounts as March 31, 2013 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor,

- Statutory appointments,
- Fixation of the remuneration of the Statutory Auditors.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders and Owners of Founder parts are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013112880/755/19.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 09:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du lundi 01 juil. 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112527/1267/15.

Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 08:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 10 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112577/1267/15.

Cinimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 septembre 2013 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013112688/788/15.

Road and Fast Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.820.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112770/1267/13.

Meridium Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 14 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112806/1267/15.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du jeudi 27 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112840/1267/15.

Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112870/1267/13.

All Car Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 34.943.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 8.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 17 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112871/1267/15.

Tuscani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 11.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 26 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112874/1267/15.

Piramid Investment Solutions S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 26 avril 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112875/1267/15.

Melkmina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

90633

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 5 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112876/1267/15.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 19 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112877/1267/15.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 septembre 2013 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mardi 4 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013112878/1267/15.

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE TWENTY-EGHT DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of ABS FINANCE FUND (the "Company"), a "société anonyme" qualifying as société d'investissement à capital variable" with its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg Section B n°68512, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg on the 3rd of February 1999, published in the Mémorial C, number 299 of the 1st of April 1999. The articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Jacques

DELVAUX then notary residing in Luxembourg on 6th August 2008, published in the Mémorial C, number 535 of the 16th of October 2006.

The company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned Maître Cosita DELVAUX, on 28 March 2013, published in the Mémorial C, number 1295 of May 31, 2013.

The Meeting was declared opened at 11.30 a.m. and is presided by Mrs. Cristobalina MORON, financial manager, residing professionally in Luxembourg.

The President appoints as secretary Lauriane LAGARDE, employee, residing in Luxembourg professionally.

The Meeting elected as scrutineer Francesco MOLARO, employee, residing in Luxembourg professionally.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge given to the liquidator and the auditor to the liquidation;
3. Discharge given to the Managers in office until the date of the liquidation;
4. Decision for the payment of the final liquidation surplus if any;
5. Closing of the liquidation;
6. Determination of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, that the 15.885,975 shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the approval of the agenda and after deliberations on the different points of the agenda, the shareholders took the following resolutions unanimously.

First resolution

After having heard the report of the auditor to the liquidation Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, concerning the examination of the work of the Liquidators and the liquidation accounts, the Shareholders approve the Auditor's report to the liquidation.

Second resolution

The Shareholders give full discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation, regarding the execution of their mandate.

Third resolution

The Shareholders gives full discharge to the directors in charge at the moment that the company was got in liquidation for their respective mandate.

Fourth resolution

The Shareholders appoint the Liquidators, ME Business Solutions S.à r.l., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142063, to do the closing by the way as suggested by the report of the liquidators and the report of the auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders the residual net assets, and, after the liquidation, to do all financial transactions and other operations to achieve the closure of the material liquidation, including possibly conducting litigations in this matter.

Fifth resolution

The Shareholder resolve that the documents and files of the Company will be kept for a period of five (5) years following the liquidation at L-1727 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince henri.

Sixth resolution

The Shareholder resolve to close the liquidation of the company ABS FINANCE FUND which will cease to exist.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting at 11.45 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE.

LE VINGT-HUITIEME JOUR DU MOIS DE JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable («sicav»), dénommée de «ABS FINANCE FUND» (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1999, publié au Mémorial C numéro 299 du 1 avril 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 6 août 2008 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 16 octobre 2008.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussignée Maître Cosita DELVAUX, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1295 du 31 mai 2013.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Madame Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lauriane LAGARDE, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco MOLARO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidations;
4. Décision au sujet du paiement du surplus de liquidation éventuel;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination de l'endroit où seront conservés les documents de la société durant une période de cinq ans après la clôture de liquidation.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 15.885,975 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération sur les différents points à l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, concernant l'examen du travail du liquidateur et le comptes de liquidation, les actionnaires approuvent le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

Les actionnaires accordent décharge entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

Les actionnaires donnent pleine et entière décharge aux administrateurs en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les actionnaires donnent pouvoir aux liquidateurs, ME Business Solutions S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142063 afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur, et d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de clôturer la liquidation de la société ABS FINANCE FUND qui cessera d'exister.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.45 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MORON, L. LAGARDE, F. MOLARO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013090287/152.

(130110872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Compagnie GRIMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.328.

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société «Compagnie GRIMIUM S.A.», une société

anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172.328, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2856 du 24 novembre 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour, (la «Société» ou la «Société Absorbante»),

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une résolution dudit Conseil d'Administration, prise lors de sa réunion du 31 mai 2013;

une copie de ladite résolution du Conseil d'Administration est restée annexée au projet de fusion reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 06 juin 2013.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 06 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 1434 du 18 juin 2013, la Société, en tant que

société absorbante (la «Société Absorbante») et la société «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.222, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 603 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012 publié au Mémorial C numéro 2961 du 6 décembre 2012, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Le notaire soussigné atteste en outre que, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi, toutes les formalités légales requises par la Loi et notamment les conditions prévues à l'article 279 de la Loi ont été dûment remplies à la date de ce certificat.

Dont acte, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9816. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013106698/55.

(130129352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.137.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.260.

Par contrat de transfert de parts sociales du 12 juin 2013, Longbow Real Estate Capital LLP a cédé les 119.998 parts de classe B qu'elle détenait dans la Société à Intermediary Capital Managers Limited, une société établie sous le droit anglais ("Private Limited Liability Company"), ayant son siège social à Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London, EC4M 8BU, Royaume-Uni et enregistrée à la "Companies House" sous le numéro 2327504 ("ICML").

En conséquence, ICML détient donc, à ce jour, 119.998 parts de classe B dans le capital de la Société.

Ce dépôt est une rectification du dépôt enregistré et déposé le 25 Juin 2013 avec la référence L130102680. Le contrat de transfert s'agissait seulement des 119.998 parts de classe B et non des 2 parts de Classe A détenues par la Société Longbow Real Estate Capital LLP. De ce fait, Longbow Real Estate Capital LLP détient donc toujours les 2 parts de classe A and ICML détient seulement les 119.998 parts de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 Août 2013.

Référence de publication: 2013111280/19.

(130135450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Assenagon Trend, Fonds Commun de Placement.

Die Anteilinhaber des Sondervermögens ASSENAGON TREND (fonds commun de placement) werden hiermit von Folgendem in Kenntnis gesetzt:

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft hat in Anwendung von Art. 18 des Verwaltungsreglements beschlossen, den Umbrella-Fonds Assenagon Trend und seine beiden Teilfonds Assenagon Trend Sektor 80 und Assenagon Trend EM 75 mit Wirksamkeit 7. August 2013 zu liquidieren. Die Entscheidung zur Liquidation der beiden Teilfonds und somit

in weiterer Folge des Fonds wird vor dem Hintergrund getroffen, dass die Teilfonds zukünftig nicht mehr in wirtschaftlich sinnvoller Weise verwaltet werden können.

Die Zeichnung und Rückgabe von Anteilscheinen der Teilfonds wird ab dem 6. August 2013 eingestellt.

Assenagon Asset Management S.A. wird als Liquidator am 7. August 2013 beginnen, das Sondervermögen im besten Interesse der Anteilsinhaber zu veräußern. Die Depotbank wird den Liquidationserlös auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft unter die Anleger im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Es ist beabsichtigt, das Liquidationsverfahren zum 9. August 2013 zu beenden und den Liquidationserlös mit Valuta 9. August 2013 an die zu diesem Zeitpunkt im Fonds investierten Anleger auszubezahlen. Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anlegern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anleger nach Abschluss des Liquidationsverfahrens bei der Caisse des Consignations gemäß Artikel 146 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 in Luxemburg hinterlegt. Diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. wird den Liquidationsbericht prüfen und testieren. Assenagon Asset Management S.A. wird die Kosten der Liquidation übernehmen.

Luxemburg, den 6. August 2013.

Assenagon Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013112873/755/23.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juin 2013

1. Le mandat d'administrateur de catégorie B de M. Xavier SOULARD, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'au 31 décembre 2013.
3. M. Christos CHRISTOFIDES a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'au 31 décembre 2013.
4. Mme Daniela Veronica GUSA DE DRAGAN a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'au 31 décembre 2013.
5. M. Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2013.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083110/24.

(130102297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083111/12.

(130102430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083112/12.

(130102433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Crea-Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1-1A, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 151.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083116/9.

(130102410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Crea-Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1-1A, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 151.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083115/9.

(130102409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

CVC Investments Vista II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.143.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CVC Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 139416 ("Investments"); and

2. Capital Investor Jersey Limited, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST ("CIJL"),

both hereby represented by Manuel MOUGET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxies-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions which such parties declared to form:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "CVC Investments Vista II S. C. A.".

2. Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager. The Company may have offices and branches in Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Corporate objectives.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Corporate capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 32,000 divided into 3,200,000 shares as follows:

- 10,000 Class A Shares,
- 10,000 Class B Shares,
- 10,000 Class C Shares,
- 10,000 Class D Shares,
- 10,000 Class E Shares,
- 10,000 Class F Shares,
- 10,000 Class G Shares,
- 10,000 Class H Shares,
- 10,000 Class I Shares,
- 10,000 Class J Shares, and
- 3,100,000 Unlimited Shares,

with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up.

6. Art. 6. Authorized share capital.

6.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at EUR 1,000 (the "Authorized Share Capital"), EUR 500 being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and EUR 500 being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

6.2 The Manager is authorized, during a period starting as from the date of the publication of these Articles and ending 5 (five) years after the date of the publication of these Articles, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital:

(i) 50,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(ii) 50,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each, which are reserved to the possible conversion of up to 50,000 convertible notes that may be issued by the Company (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a 5 (five) years period as indicated above. The conversion of Convertible Notes may occur after the above-mentioned 5 (five) years period.

6.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares and the Convertible Notes will be allocated among the Limited Shareholders, it being understood that any Authorized Shares and/or Convertible Notes issued will have to be fully paid up.

6.4 The Manager is authorised to issue further Authorized Shares and/or Convertible Notes during the period referred to above without the Limited Shareholders having any preferential subscription rights.

6.5 The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares and the Convertible Notes representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Manager.

6.6 The Convertible Notes shall only be issued in registered form. The Convertible Notes may not be converted in bearer form.

7. Art. 7. Distribution rights of shares.

7.1 The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

7.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's issued capital.

7.3 To the extent that funds are available at the level of the Company (after deduction of related costs and expenses) for distribution and to the extent permitted by law and in accordance with the Articles, the Shareholders agree that the Company shall allocate the distributable profits in the following order if the decision has been taken to distribute dividends:

7.3.1 first and exclusively to the holders of the First Classes of Shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the par value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

7.3.2 provided that all the Limited Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Limited Shareholders hold at least one (1) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong to.

7.4 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

8. Art. 8. Form of shares. The Shares are and shall remain in registered form.

The Company shall keep a share register at its registered office (the "Register").

9. Art. 9. Repurchase of shares.

9.1 The Company may redeem its Shares in accordance with the Law and these Articles.

9.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the Manager shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to request the Manager to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the Manager as the case may be, specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date"). Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 9.2 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price. For the avoidance of doubt, the Manager's consent is required for the repurchase of the Last Class of Shares.

9.3 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a new issue of shares or from

sums created to available reserves such as the share premium reserve, if any, in compliance with articles 49-8 and 72-1 of the Law.

9.4 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Manager shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 Restrictions on Transfer

Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares other than in accordance with this Article 10. Any transfer shall be notified to the Company in accordance with the Law.

10.2 Pre-emption right

10.2.1 Should any of the Shareholders ("Transferring Shareholder") wish to sell part or all of its Shares to one or more potential buyers (" Buyer") in exchange of cash, it shall give the Manager the right to exercise its Pre-Emption Right pursuant to this Article 10. 2 of the Articles.

10.2.2 Before transferring any of its Shares, the Transferring Shareholder shall give a notice to the Manager, specifying the name of the Buyer, the number of Shares it intends to sell ("Sold Shares") and the price per each Share ("Offer Notice"), it being understood that any other term or condition included in the Offer Notice shall not apply to the Manager.

10.2.3 The Manager shall be entitled to exercise the right to purchase from the Transferring Shareholder its Sold Shares at the price per each Sold Share set out in the Offer Notice ("Pre-Emption Right") by serving a written notice to the Transferring Shareholder within 15 (fifteen) Working Days from the receipt of the Offer Notice (" Period").

"Working Days" means for the purpose of this Article, any day, other than Saturday and Sunday, in which the banks are open in the city of Luxembourg.

10.2.4 If the Manager has not exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall be allowed to transfer to the Buyer the Sold Shares, at the terms set out in the Offer Notice, within 30 (thirty) days starting from the end of the Period.

10.2.5 If the Manager has exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall sell to the Manager, which shall purchase from the Transferring Shareholder, the Sold Shares at the price set out in the Offer Notice within 30 (thirty) days starting from the end of the Period.

10.2.6 For the avoidance of doubt, the Manager may subrogate any individual persons or legal entities in its rights and obligations mentioned in Article 10. 2. 5.

10.2.7 The provisions set out in this Article 10.2 of the Articles shall not apply to the transfers of Shares to any Affiliate or Family Member of the Transferring Shareholder (the " Authorised Transferee").

10.3 Transfers to Authorised Transferee

A sale and assignment or a transfer by a Transferring Shareholder of its Shares to its Authorised Transferee shall comply with the following provisions:

(a) the Transferring Shareholder remains jointly and severally liable with the Authorised Transferee for any and all remaining obligations relating at such time to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferor Shareholder; the Transferring Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees to the Company, and the Manager, (as applicable) in a form satisfactory to the Manager, the due and timely performance by the Authorised Transferee of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Authorised Transferee (whether assumed from the Transferring Shareholder, or incurred by the Authorised Transferee), and shall indemnify and hold the Company and the Manager (as applicable) harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(b) in the event the Authorised Transferee ceases to be an Affiliate of the Transferring Shareholder, the Authorised Transferee shall within 30 (thirty) days of the date it ceased to be an Affiliate of the Transferring Shareholder sell, assign or transfer such Shares back to the Transferring Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this article; and

(c) the Authorised Transferee assumes any and all remaining obligations at such time relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferring Shareholder.

Chapter III. - Management - Supervisory committee

11. Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by the Manager in its capacity as sole general partner ("associé-commandité") of the Company. The appointed Manager is CVC Investments S.à r.l.

11.2 In case of removal of the Manager the Company shall be dissolved.

11.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12. Art. 12. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

13. Art. 13. Liability of the manager and of the shareholders. The Manager shall be liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium (if any) paid for each Share they hold in the Company.

14. Art. 14. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

15. Art. 15. Dissolution-incapacity of the manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company shall not be dissolved.

In that event the Supervisory Committee shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

Within 15 (fifteen) days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by Article 22 of these Articles.

The administrators' duties will consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new managers.

16. Art. 16. Supervisory committee. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Committee composed of not less than 3 (three) members, who need not be Shareholders.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Committee shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

Further, the Supervisory Committee shall advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

The members of the Supervisory Committee shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

The members of the Supervisory Committee shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Committee.

17. Art. 17. Election. The members of the Supervisory Committee will be elected by the Shareholders from a list of 5 (five) candidates to be proposed by the Manager. The Shareholders will determine their number, for a period not exceeding 6 (six) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Committee falling below 3 (three), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Committee are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Committee, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

18. Art. 18. Meetings of the supervisory committee. The Supervisory Committee will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Committee, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Committee.

The Supervisory Committee will meet in Luxembourg upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any 2 (two) members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Committee, but in his absence the Supervisory Committee will appoint another member of the Supervisory Committee as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Committee will be given by letter, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 (five) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Committee by letter, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Committee.

Any member of the Supervisory Committee may act at any meeting of the Supervisory Committee by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Committee which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Chapter IV. - General meeting of the shareholders

19. Art. 19. Powers of the general meeting of the shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of Article 12 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager in compliance with article 111 of the Law.

20. Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of May each year at 3. 00pm.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following business day at the same hour.

21. Art. 21. Other general meetings. The Manager or the Supervisory Committee may convene other general meetings of the Shareholders.

Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

22. Art. 22. Notice. The Shareholders shall meet upon notice by the Manager (whether the meeting is at the Manager's or the Limited Shareholders' request), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 8 (eight) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

23. Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least 5 (five) days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares and the pledgor and pledgee of the pledged Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

24. Art. 24. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

25. Art. 25. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting of the Shareholders by four weeks. He must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

26. Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

When the resolution is likely to affect the rights of one class of Shares, the holders of the relevant class of Shares shall vote in separate class meetings.

27. Art. 27. Amendment of these articles. At any general meeting of the Shareholders convened or reconvened in accordance with the law to amend the Articles of the Company, including its corporate objectives clause, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions set forth by Law for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. The meeting may only validly deliberate if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if applicable, the text of the amendments to the objective or to the form of the Company.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened by notices, in accordance with the Articles, and the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

28. Art. 28. Minutes. The chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer shall sign the minutes of the general meeting of the Shareholders.

The Manager shall sign copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise.

Chapter V. - Financial year

29. Art. 29. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

30. Art. 30. Adoption of financial statements. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation, Indemnification

31. Art. 31. Dissolution, Liquidation. Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by Law.

The Manager shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with Article 7.3. to the holders of the Shares.

Chapter VII. - Applicable law

32. Art. 32. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Chapter VIII. - Definitions

33. Art. 33. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Affiliate(s): means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by (or is under common control with the specified person) one or more Shareholders; for purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the beneficial owner of 100% of the outstanding voting shares.

Articles: means the present articles of association.

Available Profit: means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the distributable profit under Luxembourg law which shall be determined on the basis of the Interim Financial

	Statements drawn up by the Manager on the date preceding the Repurchase Date by no longer than one month.
Business Day:	means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in Luxembourg and London are required or authorized to close.
Company:	means CVC Investments Vista II S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.
Family Member	means, with respect to any Shareholder, the spouse, children and grandchildren of such Shareholder.
First Class of Shares:	means at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares.
Interim Financial Statements:	means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company.
Last Class of Shares:	means the last class of Shares of Limited Shareholders based on alphabetical order which is still in issue at a given moment.
Law:	means the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.
Limited Shareholders:	means the Shareholders of the Company holding either Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.
Manager:	means CVC Investments S.à r. l. , the entity holding the Unlimited Shares (or any assignee).
Repurchase Price:	means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate par value of all the Last Class of Shares to be repurchased.
Shares:	means Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares and Unlimited Shares in the Company.
Shareholders:	means any of the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares or Unlimited Shares of the Company.
Statutory Distributable Profit	means the distributable profits under Luxembourg law after deduction of the dividend provided for in Article 7.3 of the Articles.
Supervisory Committee:	means the board comprising at least 3 (three) statutory auditors responsible for the supervision of the management of the Company.
Unlimited Shares:	the unlimited shares subscribed by the Unlimited Shareholder.
Unlimited Shareholder:	means CVC Investments S.à r. l.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Subscribers	Number of shares in each class					
	A	B	C	D	E	F
Investments						
CIJL	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Subscribers	Number of shares in each class					
	G	H	I	J	Unlimited Shares	
Investments					3,100,000	
CIJL	10,000	10,000	10,000	10,000		

All these Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 percent) so that the Company's subscribed and issued share capital of EUR 32,000 is now available to the Company. Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 1,800.-.

Statement

The notary declares that she has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the share capital of the Company and considering themselves as duly convened, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of the members (commissaires) of the Supervisory Committee is fixed at 4 (four).

The following persons are appointed members of the Supervisory Committee:

1. Mr. Iain Parham, born on 12 September 1957 at Brentwood (United Kingdom), residing professionally at 111 Strand, London WC2R OAG, United Kingdom;
2. Mr. Maarten Ruijs, born on 10 April 1962 at Hampstead (United Kingdom), residing professionally at 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;
3. Mrs. Stella Le Cras, born on 23 July 1965 at St Saviour (Jersey), residing professionally at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
4. Mrs. Marianne Spanos, born on 18 May 1969 at Remscheid (Germany), residing professionally at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders, which will approve the financial statements of the year 2018.

Second resolution

The address of the Company is fixed at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CVC Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139416 ("Investments"); et

2. Capital Investor Jersey Limited, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST ("CIJL"),

ici représentées par Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et vont être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires une société en commandite par actions (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La Société adopte la raison sociale " CVC Investments Vista II S.C.A.".

2. Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

5. Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 32.000 divisé en 3.200.000 actions comme suit:

- 10.000 Actions Ordinaires de Classe A;
- 10.000 Actions Ordinaires de Classe B;
- 10.000 Actions Ordinaires de Classe C;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe D;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe E;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe F;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe G;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe H;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe I;
- 10. 000 Actions Ordinaires de Classe J; et
- 3.100.000 Actions de Commandité,

ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées.

6. Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à EUR 1.000 (le "Capital Autorisé"), EUR 500 étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et EUR 500 étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

6.2 Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication de ces Statuts et se terminant 5 (cinq) années après la date de publication de ces Statuts, à émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) 50. 000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) 50. 000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de jusqu'à 50.000 obligations convertibles pouvant être émises par la Société (comprenant les PiK notes pouvant être émises de temps à autre), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de 5 (cinq) années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de 5 (cinq) années mentionnée ci-dessus.

6.3 De telles émissions sont souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant Commandité, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, tels que la détermination des conditions des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, dans quelle mesure la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et comment les Actions Autorisées et les Obligations Convertibles seront réparties entre les Actionnaires Commanditaires, étant entendu que toute Action Autorisée et/ou Obligation Convertible devra être entièrement libérée.

6.4 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions Autorisées et/ou Obligations Convertibles supplémentaires pendant la période visée ci-dessus sans que les Actionnaires Commanditaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

6.5 Le Gérant Commandité peut déléguer à tout directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée de la Société pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des Actions Autorisées et Obligations Convertibles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant Commandité aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

6.6 Les Obligations Convertibles seront uniquement émises sous forme nominative. Les Obligations Convertibles ne peuvent être converties en titre au porteur.

7. Art. 7. Droits de distribution.

7.1 Les profits non-consolidés et audités d'un exercice social, après déduction des frais opérationnels, charges et dépréciations constitue le bénéfice net de la Société par rapport à cette période.

7.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net ainsi déterminé qui seront alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire au moment où la réserve légale sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

7.3 Dans la mesure où des fonds susceptibles d'être distribués sont à la disposition de la Société (après déduction faite des frais y relatifs), dans les limites tracées par la loi et conformément aux présents Statuts, les Actionnaires acceptent que la Société distribuera les profits distribuables comme suit s'il a été décidé de distribuer des dividendes:

7.3.1 premièrement et exclusivement aux détenteurs d'Actions de Première Classe un montant allant jusqu'à zéro cinq pour cent (0, 5%) de la valeur nominale des Actions de Première Classe pour l'année comptable entière payable au prorata du temps écoulé; ensuite

7.3.2 à la condition que tous les Actionnaires Commanditaires détiennent au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Profit Légalelement Distribuable sera alloué aux détenteurs des Actions de Dernière Classe. Dans l'hypothèse où au moment d'une déclaration de dividende tous les Actionnaires Commanditaires ne détiendraient pas au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Profit Légalelement Distribuable sera alloué au pro rata des détenteurs de toutes les Actions, sans prendre en compte à quelle classe les Actions appartiennent.

7.4 Le Gérant Commandité pourra prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires conformément à la Loi.

8. Art. 8. Forme des actions. Les Actions sont et resteront nominatives.

La Société maintiendra un registre d'actions à son siège social (le «Registre»).

9. Art. 9. Rachat d'actions.

9.1 La Société peut racheter ses Actions en conformité avec la Loi et ses Statuts.

9.2 De plus, sous réserve des dispositions légales luxembourgeoise applicables, le Gérant C o m m a n d i t é pourra, et les détenteurs des Actions de Dernière Classe pourront demander au Gérant Commandité de racheter l'intégralité des Actions de Dernière Classe à tout moment en envoyant un avis aux détenteurs des Actions de Dernière Classe ou au Gérant Commandité, le cas échéant, en précisant le nombre d'Actions de Dernière Classe devant être rachetées et la date à laquelle le rachat devra avoir lieu (la «Date de Rachat»). Chaque Action de Dernière Classe rachetée en conformité avec cet Article 9. 2 donne droit à son détenteur à une portion proratisée du Prix de Rachat. Afin d'éviter toute confusion, le consentement du Gérant Commandité est requis pour le rachat des Actions de Dernière Classe.

9.3 Le rachat des Actions de Dernière Classe ne peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du capital social souscrit additionné aux réserves ne pouvant être distribuées selon la loi ou les Statuts. Le rachat ne peut donc avoir lieu uniquement en utilisant les sommes provenant de profits, d'une émission de nouvelles actions ou des sommes créées sur des réserves disponibles tel que le compte de prime d'émission, s'il en existe un, en conformité avec les articles 49-8 et 72-1 de la Loi.

9.4 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant Commandité prendra toutes les mesures nécessaires, notamment mais ne se limitant pas uniquement à convoquer une Assemblée Générale afin de réduire le capital social par l'annulation des Actions de Dernière Classe ayant été rachetées.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Restrictions au Transfert

Chaque Actionnaire consent à ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions autrement qu'en conformité avec cet Article 10. Tout transfert sera notifié à la Société en conformité avec la Loi.

10.2 Droit de Préemption

10.2.1 Dans le cas où l'un des Actionnaires («Actionnaire Cédant») souhaite vendre tout ou partie de ses Actions à un ou plusieurs acheteurs («Acheteur») en contrepartie d'un apport en espèce, il donnera au Gérant Commandité le droit d'exercer son Droit de Préemption conformément aux dispositions de l'Article 10.2 des Statuts.

10.2.2 Avant de transférer toute Action, l'Actionnaire Cédant communiquera un avis au Gérant Commandité, indiquant le nom de l'Acheteur, le nombre d'Actions qu'il compte vendre («Actions Vendues») et le prix pour chaque Action («Offre Notifiée»), étant entendu que tout autre terme ou condition comprise dans l'Offre Notifiée ne s'appliquera pas au Gérant Commandité.

10.2.3 Le Gérant Commandité sera autorisé à exercer le droit d'acheter à l'Actionnaire Cédant ses Actions Vendues à un prix pour chaque Action Vendue équivalent à celui mentionné dans l'Offre Notifiée («Droit de Préemption») en communiquant un avis écrit à l'Actionnaire Cédant sous 15 (quinze) Jours Ouvrés à partir de la réception de l'Offre Notifiée («Période»).

"Jours Ouvrés" signifie pour les besoins de cet Article, chaque jour, autre qu'un samedi ou dimanche, pendant lequel les banques sont ouvertes à Luxembourg.

10.2.4 Si le Gérant Commandité n'a pas exercé son Droit de Préemption pendant la Période, l'Actionnaire Cédant sera autorisé à transférer à l'Acheteur les Actions Vendues, selon les termes mentionnés dans l'Offre Notifiée, sous 30 (trente) Jours Ouvrés commençant à partir de la fin de la Période.

10.2.5 Si le Gérant Commandité a exercé son Droit de Préemption pendant la Période, l'Actionnaire Cédant vendra au Gérant Commandité, qui devra acheter à l'Actionnaire Cédant, les Actions Vendues au prix mentionné dans l'Offre Notifiée sous 30 (trente) Jours Ouvrés commençant à partir de la fin de la Période.

10.2.6 Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité peut subroger toute personne physique ou morale dans ses droits et obligations mentionnées à l'Article 10. 2. 5.

10.2.7 Les dispositions prévues à cet Article 10.2 des Statuts ne s'appliqueront pas aux transferts d'Actions à tout Affilié ou Membre de la Famille de l'Actionnaire Cédant (le «Cessionnaire Autorisé»).

10.3 Transferts à un Cessionnaire Autorisé

Une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire Cédant de ses Actions à son Cessionnaire Autorisé devra répondre aux conditions suivantes:

(a) l'Actionnaire Cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire Autorisé pour toutes obligations de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions; l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et au Gérant Commandité (si applicable), dans une forme satisfaisant le Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire Autorisé de toutes obligations restantes du Cessionnaire Autorisé en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (peu importe que ces obligations aient été souscrites par l'Actionnaire Cédant ou encourues par le Cessionnaire Autorisé), et il tiendra quitte et indemne la Société et le Gérant Commandité (si applicable), sous réserve des dispositions légales applicables,

(b) au cas où le Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, le Cessionnaire Autorisé revendra, recèdera ou retransférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, endéans les 30 (trente) Jours Ouvrés qui suivent la date à laquelle il cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, aux mêmes conditions telles que définies dans cet Article, et

(c) le Cessionnaire Autorisé assume toutes les obligations de l'Actionnaire Cédant restantes à ce moment en relation avec sa position de souscripteur et porteur d'Actions de l'Actionnaire Cédant.

Chapitre III. - Gestion et Conseil de surveillance

11. Art. 11. Gestion.

11.1 La Société sera gérée par le Gérant Commandité, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société. Le Gérant Commandité nommé est CVC Investments S.à r.l.

11.2 La Société sera dissoute pour cause de renvoi du Gérant Commandité.

11.3 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant commandité. Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

13. Art. 13. Responsabilité du gérant commandité et des actionnaires. Le Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission (s'il en existe une) payées pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

14. Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité.

15. Art. 15. Dissolution - Incapacité du gérant commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de (15) quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'Article 22 des présents Statuts.

Les devoirs des administrateurs consisteront à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse et nomme un ou plusieurs nouveaux gérant(s) commandité(s).

16. Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins 3 (trois) membres, Actionnaires ou non.

Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

En outre, le Conseil de Surveillance conseillera le Gérant Commandité sur les affaires que le Gérant Commandité lui soumettra.

Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérés pour leurs fonctions dans le Conseil de Surveillance.

17. Art. 17. Election. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires sur une liste de 5 (cinq) candidats présentée par le Gérant Commandité. Les Actionnaires détermineront leur nombre, pour une Période ne dépassant pas 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en-dessous de 3 (trois), le Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au(x) remplacement(s).

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

18. Art. 18. Réunions du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira à Luxembourg sur la convocation du président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si 2 (deux) membres le demandant.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil de Surveillance pour présider la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins 5 (cinq) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation: La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence dans le cadre de ce paragraphe sera définitive et souveraine.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

19. Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'Article 12 et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant Commandité d'après les présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale sans l'accord du Gérant Commandité en conformité avec l'article 111 de la Loi.

20. Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi de mai de chaque année à 15h00.

Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

21. Art. 21. Autres assemblées générales. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

22. Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les Actionnaires sont convoqués par une convocation du Gérant Commandité (à la fois lorsque l'assemblée a été convoquée sur demande du Gérant Commandité ou des Actionnaires Commanditaires) indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

23. Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant Commandité pourrait exiger.

Le Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins 5 (cinq) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les donneurs de gages et les bénéficiaires de gages d'Actions peuvent seulement désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

24. Art. 24. Déroulement. L'assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Gérant Commandité ou par toute personne désignée par le Gérant Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ces personnes forment le conseil de l'assemblée générale des Actionnaires.

25. Art. 25. Ajournement. Le Gérant Commandité peut sur-le-champ reporter toute assemblée générale des Actionnaires de quatre semaines. Il est tenu de la reporter si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le requièrent.

Toute résolution adoptée préalablement à cet ajournement est automatiquement annulée.

L'assemblée générale des Actionnaires reportée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et procurations déposées en bonne et due forme pour la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

26. Art. 26. Vote. Une liste des présences, indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles le vote est émis, est signée par chacun des Actionnaires ou par leur mandataire préalablement au commencement de la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points compris dans l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Le vote est effectué par levée des mains ou par appel tournant, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide par une majorité simple d'adopter une autre méthode de vote.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votant, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Lorsqu'une résolution est susceptible d'affecter les droits d'une catégorie d'Actions, les détenteurs de la catégorie d'Actions concernée émettront leur voix dans une assemblée distincte.

27. Art. 27. Modification des présents statuts. Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée ou reconvoquée en conformité avec la loi afin de modifier les Statuts de la Société, y compris la clause relative à l'objet social, ou afin de délibérer sur des questions pour lesquelles la Loi renvoie aux conditions énumérées par la Loi pour la modification des Statuts, au moins la moitié des Actions émises et restantes devront être présentes. L'assemblée ne peut valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications statutaires prévues et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen de convocations écrites, conformément aux Statuts et à la Loi. Chaque convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital social représentée.

Les résolutions doivent être adoptées, dans les deux assemblées, par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution ne peut être valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant Commandité.

28. Art. 28. Résolutions. Le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur signent les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité signe les copies et extraits des résolutions devant être produites dans une procédure judiciaire ou de toute autre manière.

Chapitre V. - Exercice social

29. Art. 29. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

30. Art. 30. Adoption des comptes annuels. À la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant Commandité remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités relatifs à l'année sociale précédente et établis conformément aux dispositions de la Loi.

Ces comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires examine et, le cas échéant, adopte les comptes annuels.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation, Dédommagement

31. Art. 31. Dissolution, Liquidation. Sous réserve d'une proposition par le Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi n'en dispose autrement.

Le Gérant Commandité doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en application de l'Article 7.3. aux détenteurs des Actions.

Chapitre VII. - Loi applicable

32. Art. 32. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Chapitre VIII. - Définitions

33. Art. 33. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes qui suivent ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

Actions:	désigne les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe E, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G, les Actions Ordinaires de Classe H, les Actions Ordinaires de Classe I, les Actions Ordinaires de Classe J et les Actions de Commandité dans la Société.
Actions de Dernière Classe:	désigne la Dernière classe d'Actions d'Actionnaire Commanditaire toujours émises à un moment donné, selon l'ordre alphabétique.
Actions de Première Classe:	désigne à un moment déterminé, les classe(s) d'Actions toujours émises, autres que les Actions de Dernière Classe.
Actions de Commandité:	désigne les actions souscrites par l'Actionnaire Commandité.
Affilié(s):	désigne, lorsque utilisé en rapport avec une personne déterminée, toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par (ou fait l'objet d'un contrôle commun avec la personne déterminée) un ou plusieurs Actionnaires; pour les besoins de cette définition, une personne est réputée contrôler une entité dont il ou elle est le bénéficiaire économique de 100% des actions émises avec droit de vote.
Actionnaires:	désigne tout détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe E, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G, d'Actions Ordinaires de Classe H, d'Actions Ordinaires de Classe I, d'Actions Ordinaires de Classe J ou d'Actions de Commandité dans la Société.
Actionnaire Commandité:	désigne CVC Investments S.à r. l.
Actionnaires Commanditaire:	désigne les Actionnaires de la Société détenant soit des Actions Ordinaires de Classe A, soit des Actions Ordinaires de Classe B, soit des Actions Ordinaires de Classe C, soit des Actions Ordinaires de Classe D, soit des Actions Ordinaires de Classe E, soit des Actions Ordinaires de Classe F, soit des Actions Ordinaires de Classe G, soit des Actions Ordinaires de Classe H, soit des Actions Ordinaires de Classe I, soit des Actions Ordinaires de Classe J.
Comptes Intérimaires:	désigne les comptes intérimaires, le compte de profit et de pertes ainsi que les annexes jointes de la Société.
Conseil de Surveillance:	désigne le conseil comprenant au moins 3 (trois) commissaires responsables de la surveillance de la gestion de la Société.
Gérant Commandité:	désigne CVC Investments S.à r. l. , l'entité détenant les Actions de Commandité (ou tout cessionnaire).
Jour Ouvrable:	désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour pendant lequel les banques situées au Luxembourg ou à Londres ont le droit ou l'obligation de fermer.
Loi:	désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Membre de la Famille:	signifie, en relation avec un Actionnaire, l'époux/l'épouse, les enfants et les petits-enfants d'un tel Actionnaire.
Prix de Rachat:	désigne la somme du Profit Disponible de la Société additionné à la valeur globale de toutes les Actions de Dernière Classe devant être rachetées.
Profit Disponible:	désigne pour les besoins du calcul du Prix de Rachat, les profits distribuables selon la loi luxembourgeoise qui seront déterminés sur base des Comptes Intérimaires établis par le Gérant Commandité à la date précédant la Date de Rachat de pas plus d'un mois.
Profit Légalement Distribuable:	désigne les profits distribuables selon la loi luxembourgeoise après déduction du dividende prévu à l'Article 7.3 des Statuts.
Société:	désigne CVC Investments Vista II S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.
Statuts:	désigne les présents statuts.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été rédigés par les parties comparantes, ces parties comparantes ont souscrit au nombre d'actions mentionnés ci-après:

Souscripteurs	Nombre d'actions dans chaque classe					
	A	B	C	D	E	F
Investments						
CIJL	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Souscripteurs	Nombre d'actions dans chaque classe					Actions de Commandité
	G	H	I	J		
Investments						3.100.000
CIJL	10.000	10.000	10.000	10.000		

Toutes ces Actions ont été libérées à hauteur de 100% (100 pour cent) de sorte que le capital social émis et souscrit de la Société de EUR 32.000 est maintenant à la libre disposition de la Société. La preuve de l'existence de cet apport a été apportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié le respect des conditions énumérées à l'article 26 de la loi relative aux sociétés commerciales et il déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Disposition provisoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le nombre des membres (commissaires) du Conseil de Surveillance est fixé à 4 (quatre).

Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

1. Monsieur Iain Parham, né le 12 septembre 1957 à Brentwood (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 111 Strand, London WC2R OAG, Royaume-Uni;
2. Monsieur Maarten Ruijs, né le 10 avril 1962 à Hampstead (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;
3. Madame Stella Le Cras, née le 23 juillet 1965 à St Saviour (Jersey), demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
4. Madame Marianne Spanos, née le 18 mai 1969 à Remscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leur mandat expire lors de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2018.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Langue prédominante

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 juin 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013083119/905.

(130102967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

CVI City Heights Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.855.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 23 mai 2013 que CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. a cédé 1,307,824 parts sociales dans CVI City Heights Freehold S.à r.l. à la société CVI Leeds Resi I S.à r.l. ayant pour siège social 11, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164853.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013083120/14.

(130103169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013083121/10.

(130102787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Le bilan rectifié au 31.12.2012, qui remplace le bilan 31.12.2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11/03/2012 sous la référence (L130041042).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013081985/13.

(130100988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Levanna Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEVANNA SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013081972/14.

(130100619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Leta Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.934.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Actionnaire Unique de Leta Holding S.A. qui s'est tenue le 18 Juin 2013

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Leta Holding S.A. (la "Société"), tenue le 18 Juin 2013 il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Mr Reinier Teixeira avec effet immédiat;
- De nommer Mr Marc Pessel ayant son adresse professionnelle au Telestone 8 -Teleport, Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 18 juin 2013, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 18 juin 2013.
Joannes Baptista Brekelmans
Administrateur

Référence de publication: 2013081970/17.

(130100926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081969/11.

(130101398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Markodif S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

Il est porté à la connaissance de tous:

Que la société COMPTEx Sàrl (RCS B129.165), 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège social de MARKODIF SA, RCS Luxembourg B95123, au 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013082020/12.

(130100909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 154.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013081983/10.

(130101005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.502.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081993/10.

(130100953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.100.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175 082, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2013.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole partner of LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175 100, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 February 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 791 of 3 April 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions

First resolution

The general meeting of partners decide to increase the Company's share capital by an amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 1,012,500.-) through the issue of one million (1,000,000) of shares, each at a par value of one British Pound (GBP 1.-).

The new shares are to be subscribed by LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., against the Company for a total amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-).

The total contribution of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) will be allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 1,012,500.-) represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 082, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2013.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «LREDS II Sterling Holdings 2 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 100, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 4 février 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2412 du 3 avril 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à un million douze mille cinq cents livres sterling (GBP 1,012,500,-) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., contre la Société pour un montant total d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-).

L'apport d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) sera entièrement alloué au capital social. Il n'y aura pas de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million douze mille cinq cents livres sterling (1.012.500,- GBP) représentée par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7489. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013081981/97.

(130100840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013081986/10.

(130101179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LGIG 2MKII LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 4 June 2013, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 MKII LP" having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 125 907, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1064 of 5 June 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 July 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1647 on 26 August 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of six million six hundred and fifty-nine thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 6,659,225.-) to bring the share capital of the Company from twelve million three hundred and fourteen thousand euro (EUR 12,314,000.-), down to five million six hundred and fifty-four thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 5,654,775.-) by cancellation of two hundred and sixty-six thousand three hundred and sixty-nine (266,369) shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

It was decided to reimburse to the sole shareholder a part of the share premium in an amount of seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and twelve euro and forty-two cents (EUR 739,912.42.-)

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at five million six hundred and fifty-four thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 5,654,775.-) represented by two hundred and twenty-six thousand hundred and ninety-one (226,191) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 MKII LP», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 907, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 mars 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1064 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1647 du 26 août 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de six millions six cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 6.659.225,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de douze millions trois cent quatorze mille euros (EUR 12.314.000,-) à cinq millions six cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 5.654.775,-), par l'annulation de deux cent soixante-six mille trois cent soixante-neuf (266,369) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par remboursement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

Il est décidé de rembourser à l'associé unique une partie de la prime d'émission à hauteur de sept cent trente-neuf mille neuf cent douze euros et quarante-deux cents (EUR 739.912,42,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de cinq millions six cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 5.654.775,-), représentée par deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-onze (226.191) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7492. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013081974/99.

(130100849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Logibelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 154.380.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081979/10.

(130100762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

LVS II Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 178.079.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, here represented by Me Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 June 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Lux VII S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Me Julie GORDET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LVS II Lux VII S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un

«Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la 13 réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et 14 finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Recever (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081989/370.

(130100994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081994/10.

(130100950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Campus Contern Alouette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.595.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083815/9.

(130103744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2013

Par les résolutions en date du 11 juin 2013 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoff Dutailis en tant que gérant de la Société, prenant effet le 30 juin 2013;
et

- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 30 juin 2013, et pour une durée indéterminée M. Brad Hopwood, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1968 à Sydney (Australie), et ayant comme adresse Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000, Sydney, Australie.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Mr. Brad HOPWOOD, gérant, demeurant professionnellement à Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie;

Mr. Holger MARG, gérant, demeurant professionnellement à Herzog-Heinrich-Str. 9, D-80336 Munich, Allemagne;

Mr. Mark HATHERLY, gérant, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg;

Mr. Mark DUNSTAN, gérant, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013084814/23.

(130104268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Laurad Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.163.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Laurad Groupe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137024,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Laurad Groupe S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 137163, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 929 du 15 avril 2008 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2307 du 17 septembre 2012.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Laurad Groupe S.à r.l. pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Laurad Groupe S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société Laurad Groupe S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'Associée unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Laurad Groupe S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 800,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084896/54.

(130105229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Lupus Alpha Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.272.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 15. Mai 2013 hat beschlossen:

1. Matthias BIEDENKAPP,

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Michael FRICK

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

Dr. Götz ALBERT

Speicherstrasse 49-51, D-60327 FRANKFURT AM MAIN

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 zu ernennen;

90671

2. KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG

als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 zu ernennen.

Luxembourg, den 26. Juni 2013.

Für Lupus alpha Investment S.A.

Société Anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013084899/22.

(130104282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Luxemburgische Metall- und Rohstoffhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 143.962.

—
EXTRAIT

Le siège social et l'administration centrale de la Société ont été transféré le 26 juin 2013 au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxemburgische Metall- und Rohstoffhandel S.à r.l.

Stefan Lambert

Référence de publication: 2013084901/14.

(130104152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cascade, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.362.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Richard Knibb, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1, Bedford Square, WC1B3RB Londres, de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013085431/18.

(130105839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.330.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 9 avril 2012 que la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, a été nommée Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société avec effet au 9 avril 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 16 juillet 2012 que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, a été renouvelé avec effet au 16 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 17 juin 2013 que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, a été renouvelé avec effet au 17 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013085435/20.

(130105417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

CBS Worldvision - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 9 avril 2012 que la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, a été nommée Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société avec effet au 9 avril 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 16 juillet 2012 que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, a été renouvelé avec effet au 16 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par les associés commandités en date du 17 juin 2013 que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, a été renouvelé avec effet au 17 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013085436/20.

(130105418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Aquila S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 14 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour AQUILA S.A. – SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013081611/22.

(130101170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.
